

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2009**

SECTEUR DE LA RÉOLUTION ET DES AFFAIRES INDIVIDUELLES - RÈGLEMENT DES CONFLITS

VÉRIFICATION FINANCIÈRE DE L'AFFECTATION POUR RÈGLEMENT (200818)

DATE D'APPROBATION DU CVÉ : 22/04/2009

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE PRÉVUE D'ACHÈVEMENT	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Le directeur général, Opérations, Règlement des conflits, devrait tirer profit de la base de données de suivi actuelle pour s'assurer que toutes les revendications et toute la documentation originale à l'appui sont enregistrées tout au long du cycle de vie de la revendication.</p>	<p>On utilise maintenant la base de données pour s'assurer que toutes les revendications et toute la documentation originale à l'appui sont consignées une fois qu'un arbitre a rendu une décision ou qu'on a pu conclure un règlement avec le revendicateur.</p>	<p>1^{er} avril 2009</p>	<p>Mise à jour à compter du 30/09/2009 :</p> <p>Le 25 septembre 2009, on a apporté des changements dans le SADRE pour y inclure le processus d'indemnité. Il faut procéder à d'autres modifications pour intégrer pleinement le processus d'indemnité à la base de données SADRE. Ces changements ont été soumis à la TI et doivent être mis en œuvre le 27 novembre 2009. On élabore présentement un plan de transition pour veiller à ce que tous les avantages soient pleinement réalisés.</p> <p>SVE : Fermeture prévue en mars 2010.</p>